

## Faits saillants du budget

### Valeur foncière

Lors de la préparation du budget, la valeur foncière de la Municipalité s'établissait à 581 491 900 \$, une augmentation substantielle par rapport à 2023. Cette augmentation est surtout causée par la mise à jour du rôle d'évaluation qui a engendré une réévaluation à la hausse des immeubles de la municipalité (+ 58,1 %).

### Revenus et Dépenses

4 290 221 \$

### Taxes foncières

Le taux de taxation est établi à 0,3900 \$ par 100 \$ d'évaluation, une baisse de 18,3 % par rapport à 2023.

### Tarifification des services

Nous avons retiré la taxe fixe pour le déneigement et avons réduit les montants facturés pour la sécurité publique et les matières résiduelles en suivant les règles suivantes :

La sécurité publique : 30 % des frais de sécurité publique sont répartis également parmi les immeubles de la Municipalité. Le montant s'élève à 95,14 \$, une réduction de 72,80 \$ comparé à l'an dernier.

Les matières résiduelles : 50 % des frais de collecte des matières résiduelles sont répartis également parmi les immeubles ciblés de la Municipalité. En réduisant le nombre de collectes des bacs bruns, nous avons réussi à maintenir le montant global de ces contrats. Le montant final de la taxe pour ce service s'élève à 142,47 \$, soit 31,96 \$ de moins que l'an dernier.

Le Conseil a opté pour réduire la portion fixe de la taxe, au profit de la portion variable. Ce faisant, la pression des coûts affectera moins les immeubles de valeur inférieure.

### Variation du taux de taxation

Une propriété ayant une valeur de 375 000 \$ en 2024, qui a connu une augmentation de sa valeur de 57 % sur le nouveau rôle d'évaluation, verra ses taxes augmenter de 7,8 % en 2024, soit une hausse de 123 \$. Cependant, avec l'ajustement majeur du rôle d'évaluation, les variations de taxes pour les citoyens seront parfois négatives (une baisse de taxes) et parfois plus élevées.

### Taxes sectorielles

Des taxes sectorielles s'ajoutent aux membres de l'Association des propriétaires des berges du lac Nick (APBLN) (arpentage) et à toutes les propriétés ayant accès au lac Nick (analyse de solutions pour contenir l'exutoire du lac).

### Fosses septiques

Depuis 2023, la Municipalité a entrepris la vérification de l'efficacité de fosses septiques ciblées. Aussi, elle s'est engagée à soutenir les citoyens qui devront modifier leurs installations septiques. Un revenu et une dépense dans l'hygiène du milieu de 150 000 \$ s'inscrivent donc au budget.

### Voirie

Le programme gouvernemental de subvention pour l'entretien des routes (TECQ) n'a pas été reconduit en 2024. Il s'en suivra donc une baisse des subventions d'opération, et par conséquent, une augmentation des coûts d'entretien de nos chemins.

### Projets

Plusieurs projets sont planifiés pour l'année 2024, mais ceux-ci seront grandement subventionnés et nous utiliserons les différents fonds de réserve pour compenser la balance des coûts. Ainsi, ces projets n'affecteront pas la taxe aux citoyens. Ces projets sont les suivants :

- > Construction d'un chapiteau dans le parc Terrio
- > Construction d'un bloc sanitaire et de rangement au parc Terrio
- > Restauration du ponceau sur la Montée de Baker Pound
- > Préparation du projet de construction d'un garage municipal dans la sablière
- > Aménagement d'un sentier pédestre dans le secteur Bellevue

### Taxes de mutation

Dans les deux dernières années, les droits de mutation ont subi des croissances notables, cependant, en 2023 on constate un retour à la normale des ventes de propriétés, ce qui nous a forcés à diminuer de 125 000 \$ nos projections de revenus pour ce poste.

### Ressources humaines

Nous avons accueilli une nouvelle ressource pour s'occuper des communications, aussi les personnes en soutien à l'environnement, à la voirie et en urbanisme se verront octroyer un peu plus d'heures en 2024.

### Télécommunications

La municipalité a choisi de confier l'entretien et l'hébergement de son site Web à la firme Kezber. Ceci entraîne des coûts supplémentaires qui se retrouvent essentiellement dans la section administration. Un budget est aussi prévu pour rafraîchir le site Web.

### Modalités de paiement des taxes municipales

Le compte de taxes sera payable en quatre versements les 5 mars, 4 juin, 3 septembre et 5 novembre 2024 aux conditions habituelles.

### Informations additionnelles

Le règlement de taxation est disponible sur notre site web [BoltonEst.ca](http://BoltonEst.ca), à l'onglet Municipalité/Taxation.